

ceux qui ne l'auraient pas lu, et nous espérons qu'à l'avenir tous nos lecteurs voudront bien s'y conformer. Par ce moyen bien des retards et bien des échanges inutiles de correspondance seront évités. Nous profitons aussi de la circonstance pour tranquilliser la conscience de ceux qui voudraient s'acquitter fidèlement de promesses faites à la B nne Ste. Anne. Nous voulons parler des promesses de publication dans les Annales. Qu'on veuille bien se rappeler que ces promesses obligent seulement les personnes qui les font, et par conséquent, que la promesse est accomplie, dès que la lettre contenant le récit de la grâce obtenue est mise à la poste. Une fois la lettre expédiée, l'obligation est satisfaite. A leur tour, les rédacteurs des Annales se feront un devoir scrupuleux de publier ces communications à *tour de rôle, par ordre de date, et généralement sous une forme abrégée*. Ces précautions sont absolument nécessaires, vu le format restreint des Annales, et l'avantage de donner une place à la lettre de chaque correspondant.

Dans l'intérêt de la clarté, nous prions ceux qui nous écrivent de traiter séparément dans leurs lettres les divers sujets qu'ils ont à traiter : par exemple, mettre au commencement de la lettre ce qui regarde les abonnements, puis, les récits de guérison, s'il y en a, et enfin, les recommandations aux prières. On voudra bien, aussi, à moins d'une raison spéciale, mettre en tête de la lettre le nom du lieu d'où l'on écrit.